- Catalogue Thématique -

Préservation et valorisation du foncier agricole, installation de nouveaux agriculteurs





Initiatives issues de l'observatoire en ligne RESOLIS

2022







SOMMAIRE

•
ÉDITORIAUX
Installation agricole, Inclusion sociale par l'agriculture et si on essayait ce qui marche déjà? - Julien ADDA
Les espaces-test agricoles, des outils au service du renouvellement des générations en agriculture - Jean-Baptiste Cavalier Encourager un accès collectif et solidaire au foncier Agricole - Geneviève Bernard - Damien Roumet
ANALYSE
Méthodologie Typologie Explication de la typologie Analyse de l'échantillon Retour d'expérience
GÉNÉRICITÉ : LA PRODUCTION AGRICOLE EN RÉGIE MUNICIPALE
FICHES INITIATIVES: EXEMPLES
Réalisé par RESOLIS : Nathan ErvehFort, Marie Cosse.

Hannah

Rouillé d'Orfeuil,

Dutournier, Sophie Dupraz

Henri

INSTALLATION AGRICOLE, INCLUSION SOCIALE PAR L'AGRICULTURE... ET SI ON ESSAYAIT CE QUI MARCHE DÉJÀ?



Julien Adda, Directeur du Réseau Cocagne

La transition agricole et alimentaire ne se décrète pas. Elle se construit sur du concret. Si la terre est un support bien réel (elle est basse, appelle de l'humilité et du soin), le "foncier agricole" lui, renvoie à des réalités plus complexes, juridiques et politiques qui parfois peuvent donner l'impression qu'il n'y a d'alternative pas au processus d'agrandissement des surfaces, concentration des moyens, de diminution des paysan-n-e-s.

On le verra ici, des approches sociétales de la préservation et de la valorisation du existent. foncier agricole Elles renouvellent des alliances de territoires entre associations, parc, communes, pépinières d'entreprises, réseaux agricoles, citoyens organisés. dessinent une vision du foncier agricole comme un "commun" au sens de propriétés d'usages de la terre, autant servicielles que productives, à l'inverse d'approches patrimoniales et industrielles représente notamment céréalisation de la SAU en France).

C'est là notamment que l'inclusion devient possible pour des publics en situation de précarité comme nous le faisons au sein des Jardins de Cocagne depuis 30 ans, c'est là aussi que nous innovons pour un accompagnement inclusif de candidat-e-s à l'installation.

Cette dentelle d'initiatives territoriales sur le foncier méritaient une observation rigoureuse. Elle témoigne qu'une autre voie existe déjà pour renouvellement organiser le des générations agricoles comme de leurs sociologies au moment même où plus de la moitié de la SAU française va changer de main en quelques années. Ce moment clé sera t-il celui d'une réduction programmée ou ouverture de l'agriculture à la société partout où cela est souhaitable et possible grâce à ces initiatives pionnières?

LES ESPACES-TEST AGRICOLES, DES OUTILS AU SERVICE DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

Les chiffres du dernier recensement agricole sont tombés, et ils ne sont pas rassurants. Depuis 2010, ce sont 100 000 « exploitations agricoles » qui ont disparues en France, soit une diminution de 20 % en 10 ans. Et cette tendance ne semble pas prête de s'arrêter, avec des départs à la retraite massifs à prévoir dans les prochaines années. Si l'on ajoute à cela que près des deux tiers des agriculteurs et agricultrices de plus de 55 ans disent ne pas avoir trouvé de potentiel repreneur, on comprend aisément que la question du renouvellement générations des agriculture est plus que jamais d'actualité.

Alors que les transmissions de fermes se faisaient traditionnellement dans le cadre familial, le profil des nouveaux installés évolue depuis plusieurs années. Même si la majorité d'entre eux sont encore des enfants d'agriculteurs, de plus en plus arrivent d'autres milieux. Ces « hors cadre familial comme on les appelle, représentent ainsi aujourd'hui plus du tiers des nouveaux installés, et leur proportion ne cesse d'augmenter. Nous devrons donc nécessairement compter sur ces nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole, pour renouveler les générations en agriculture.

Or, ces « hors cadre familial » n'ont pas les mêmes connaissances, ni les mêmes expériences que les enfants d'agriculteurs. Ils ont d'autres aspirations. Certains ne réalisent pas toujours la complexité d'un métier qui nécessite des compétences multiples, et sous-estiment souvent les difficultés (lourdeur de la charge de travail, difficultés d'accès au foncier, complexité de la gestion des cultures ou de l'élevage...).



Jean-Baptiste Cavalier, Coordinateur national du RENETA

Ceux-ci ont alors besoin d'être accompagnés pour réussir leurs projets d'installation, qui sont à la fois des projets professionnels et des projets de vie.

Mais les acteurs traditionnels de l'installation n'ont pas forcément l'habitude d'accompagner ces nouveaux publics. Il a donc fallu inventer de nouvelles manières de faire, de nouveaux outils.

Parmi ces nouveaux outils, le test d'activité agricole a vu le jour en 2007. Outil innovant au croisement du développement agricole, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, il s'inscrit dans une démarche progressive d'installation. C'est une étape, possible mais non obligatoire, du parcours d'installation en agriculture.

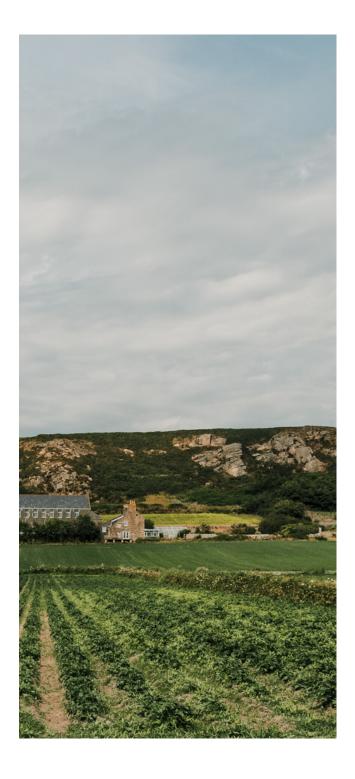
Le test d'activité se fait dans le cadre d'espaces-test agricoles, des dispositifs qui permettent à de futurs agriculteurs de tester leur projet, de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre qui limite la prise de risque.

L'objectif est de permettre à ces personnes de décider, à l'issue de leur test, si elles souhaitent s'installer, faire évoluer leur projet, ou l'abandonner, évitant ainsi un échec certain. Pour cela, l'espace-test agricole met à disposition des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...), un cadre légal, et un dispositif d'accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Les futurs agriculteurs peuvent ainsi s'essayer sur un panel d'activités agricoles et alimentaires varié productions végétales (maraîchage, arboriculture, viticulture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, grandes cultures...), productions animales (élevages porcins, caprins, ovins, bovins, avicoles, apicoles...), transformation (conserverie, fromagerie, panification, cosmétique...)...

En plus de répondre aux besoins des porteurs projets agricoles, dispositifs, portés par plusieurs acteurs d'un territoire (collectivités, associations de développement agricole et rural. établissements d'enseignement agricole, coopératives d'activité et d'emploi, chambres d'agriculture...), sont des outils au service de politiques agricoles alimentaires qui participent au redéploiement d'une agriculture de proximité, écologique et créatrice d'emplois.

Depuis 2007, de nombreux espaces-test agricoles ont été créés, en France et ailleurs en Europe. Mêmes s'ils se retrouvent autour de valeurs et de principes de fonctionnement communs, leur grande diversité, liée à une nécessaire adaptation à chaque territoire, est parfois complexe à appréhender, mais c'est ce qui fait leur pertinence et leur efficacité.



REPÉRER SUR LE TERRAIN LES SECTEURS PRIORITAIRES POUR ENGAGER UNE VEILLE FONCIÈRE EN VUE DE MOBILISER DES TERRES POUR L'INSTALLATION AGRO-ÉCOLOGIQUE



Geneviève Bernard,

Présidente fédération Terre de liens

Damien Roumet,

Coordinateur Ressources et animation thématique, fédération Terre de Liens

L'accès au foncier agricole est un problème qui nous concerne toutes et tous. Sans terre agricole, pas de paysan·nes ni d'agriculture proximité. respectueuse l'environnement et créatrice d'emplois et de liens capable de nous fournir une nourriture saine, locale, accessible, indépendante de l'agro-industrie et de ses excès. Pour Terre de Liens, l'effritement de notre richesse agricole, la perte de biodiversité et le déclin des campagnes n'ont rien d'une fatalité : l'avenir peut offrir bien d'autres perspectives aux terres et à l'agro-écologie paysanne, si l'on s'en donne les moyens...

C'est pourquoi, Terre de Liens a inventé de nouveaux outils de travail qui contribuent à enrayer la disparition des terres et à faciliter l'accès collectif et solidaire au foncier agricole. Cette mobilisation citoyenne montre l'importance d'agir et incite les élu·es à s'emparer du problème.

Ce qui a confirmé, pour notre mouvement, la nécessité de développer des actions non seulement avec les acteurs agricoles et les citoyen·nes, mais aussi en partenariat avec des collectivités qui disposent d'outils et de moyens pour préserver le foncier et favoriser l'installation agricole.

Terre de Liens mène donc des travaux sur ces sujets et développe en plus des collaborations avec des collectivités soucieuses de cette problématique, des outils pour faciliter leur passage à l'action.

Ainsi, certaines des expériences présentées ci-après sont issues de la plateforme Récolte

(https://ressources.terredeliens.org/recolte)

Ce projet, mené en partenariat avec INRAé - UMR Innovation - vise le transfert d'initiatives foncières innovantes et la structuration d'une communauté de praticien.ne.s du foncier agricole dans les territoires. Un outil concret et pédagogique pour guider l'action des élu·es des territoires, des technicien·nes, des acteurs-rices et des citoyen·nes qui les accompagnent.

De la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme aux zonages spécifiques de préservation des terres, de l'observation fine des dynamiques foncières de son territoire à la mise en place de conventions de portage, de politique d'installation sur terres communales ou intercommunales à l'animation foncière locale, subvention d'investissement dédiée, etc. De nombreux outils peuvent être déployés dans les territoires pour favoriser la transition agricole et alimentaire par la terre.

L'émergence des dynamiques de projets alimentaires territoriaux, de politiques de préservation des ressources en eau et biodiversité ou encore de création d'activités agricoles et rurales sont autant de politiques publiques qui amènent à constituer une stratégie foncière, agricole, alimentaire et territoriale.

Le partage des enseignements des initiatives pionnières auquel contribue cet ouvrage est donc essentiel pour une mobilisation effective et pertinente des terres dans les dynamiques de transition qui sont à l'œuvre.

04

Analyse du thème

Méthodologie

Depuis la création de RESOLIS, il y plus de 10 ans, le pôle Alimentation responsable et durable (ARD) a repéré plus de 1200 d'alimentation responsable initiatives durable (IARD) et mesures de politique publique en faveur de l'ARD (MESARD) dans de collaborations avec cadre fédérations de collectivités territoriales (telles que Régions de France, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, France urbaine et l'Assemblée départements de France). Ces repérages, observations et analyses ont été menés le plus souvent dans des territoires-pilotes. Plus de 150 étudiants en projets collectifs ou en stages individuels ont été mobilisés pour appuyer ces missions d'identification des pionniers de la transition agricole alimentaire. Ces initiatives sont aujourd'hui publiées dans un observatoire en ligne cartographié et valorisées dans catalogues et publications.

Grâce aux financements du Ministère de la Transition écologique, de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts et de la Fondation Daniel et Nina Carasso, nous nous sommes attelés en 2021 à construire une nouvelle manière de valoriser nos données en adoptant une démarche thématique. Ш s'agit de compléter l'observatoire cartographié plateforme de recherche par thèmes, d'usage facile et permettant un accès plus immédiat pour les acteurs de terrain.

En nous basant sur notre patrimoine de données et à la suite d'échanges avec nos partenaires, nous avons dans un premier temps défini 14 thèmes jugés majeurs pour les dynamiques de la Transition agricole et alimentaire (TAA). En fonction de ces 14 thèmes, nous avons élaboré une méthode de

filtrage et d'extraction de nos initiatives basée sur notre première grille de caractérisations développées au fil des ans par le programme ARD (présentées dans notre <u>Guide méthodologique</u> RESOLIS) afin de constituer des échantillons thématiques larges.

Cet exercice d'extraction nous a également permis de faire évoluer la liste des thèmes prioritaires préétablie : trois thèmes ont été sortis de la liste pour être traités plus tard selon une autre approche mieux adaptée, en revanche deux nouveaux thèmes ont été ajoutés : "Agriculture urbaine" et "Promotion de la place des femmes dans la transition"[1].

Ces premiers échantillons ont été passés en revue fiche par fiche, en vue d'épurer les données et de ne sélectionner que les initiatives les plus en lien avec chaque thème. Pour chacun des thèmes, nous avons réalisé une recherche documentaire dans la littérature scientifique et les rapports techniques pour élaborer des typologies permettant de classer les différentes initiatives et les mesures de politique publique selon les types définis, mais aussi de façons parlantes pour les acteurs de terrain et les décideurs locaux. Nous avons ensuite sélectionné un sous-échantillon d'initiatives, présentées dans ce catalogue, en tenant compte de leur valeur d'exemple et de leur capacité à représenter la structuration de la thématique concernée.

Enfin, pour chaque entrée thématique, nous avons choisi une ou une famille d' IARD ou de MESARD pouvant incarner un vaste champ d'application et servir de référence à de nombreux acteurs ou collectivités. Nous l'avons configurée pour devenir « générique », c'est-à-dire extraite des spécificités locales, et se transformer en concept ou modèle pouvant servir de solution à des problèmes rencontrés dans des contextes divers.

Typologie Préservation et valorisation du foncier agricole, installation de nouveaux agriculteurs

Espaces tests agricoles, couveuses

_

Politique publique foncière via les documents d'urbanisme (Zonages, PAEN, ZAP...)

_

Politique publique foncière via les plans et programmes stratégiques

_

Politique publique foncière via l'acquisition publique (achat en crédit-bail, régie, baux environnementaux...)

_

Acquisitions multi-acteurs (Groupement foncier agricole, association foncière...)

Explication de la typologie

En France, on constate[2] que:

- 80 000 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année, essentiellement vers l'artificialisation
- 40 % des terres libérées par les départs en retraite des agriculteurs vont à l'agrandissement des exploitations existantes
- La SAU (Surface Agricole Utile) moyenne des exploitations est passée de 19 hectares en 1970 à 69 hectares en 2020
- On dénombre 389 000 exploitations agricoles en 2020, soit 20% de moins qu'en 2010

Face à ce constat, les initiatives liées au foncier agricole cherchent à faciliter l'acquisition de parcelles agricoles, l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations agricoles. Elles participent à la lutte pour préserver le foncier agricole contre la pression foncière (urbanisation, artificialisation) et limiter le phénomène de concentration des terres.

Parmi les initiatives et dispositifs qui œuvrent pour la protection des terres et des paysages agricoles, on distingue 5 catégories :

- Les espaces tests agricoles et les couveuses qui permettent à des candidats à l'installation de tester la viabilité et la faisabilité de leur projet, en bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement et d'un cadre légal d'exercice du test d'activité.
- Les politiques publiques foncières via les documents d'urbanisme qui concernent la prise en compte des terres agricoles dans les plans d'aménagement des agglomérations,

communautés de communes, département. Cela passe par exemple par les SCoT (Schéma de cohérence territoriale), les PLU (Plan local d'urbanisme), les PARN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), ... Ces plans permettent notamment de protéger des zones agricoles de l'urbanisation.

- Les politiques publiques foncières via les plans et programmes stratégiques qui tentent de rassembler les acteurs autour d'une problématique précise : la déprise agricole, la reconquête des friches, l'amélioration de la communication sur l'accès au foncier. Ces programmes ne reposent pas sur des plans de gestion de l'espace.
- Les politiques publiques foncières via l'acquisition publique qui concernent des projets portés par les communes ou agglomérations pour développer l'activité agricole : achat en créditbail pour permettre l'installation, régie municipale de production maraîchère, baux environnementaux...
- Les acquisitions multi-acteurs qui sont des acquisitions de foncier agricole à plusieurs personnes, où les financeurs ne sont pas forcément exploitants et qui permettent l'installation de porteurs de projets. Il existe différentes formes de fonctionnement : groupement foncier agricole, association foncière, ...

Au total, 26 initiatives RESOLIS s'inscrivent dans le thème *Préservation* et valorisation du foncier agricole, installation de nouveaux agriculteurs.

Agreste, Recensement agricole 2020, Primeur, n°5, 2021



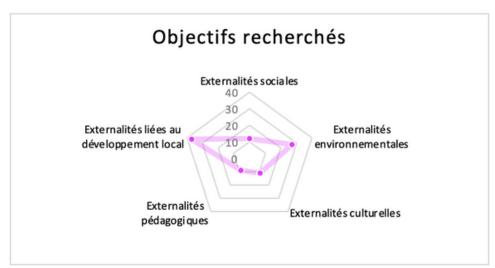
Analyse de l'échantillon - Identité des initiatives

Ce thème comprend des initiatives qui participent au développement de dynamiques locales en protégeant le foncier agricole et en facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs.

Les projets mis en avant par ces initiatives sont souvent des projets qui diffèrent du modèle de la grande ferme agro-industrielle intensive. Il y a une volonté forte de promouvoir des modes de production durables, respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

C'est pourquoi beaucoup d'initiatives déclarent rechercher des externalités environnementales positives.

Dans une moindre mesure, il existe aussi des objectifs pédagogiques, sociaux et culturels avec la sensibilisation à la question du foncier et l'implication de particuliers, la participation au maintien des paysages, ...



L'échelle de 0 à 40 correspond au cumul du nombre d'externalités poursuivies par l'ensemble des initiatives liées au thème biodiversité

L'installation de nouveaux agriculteurs permet la création d'emplois au sein du territoire, ce qui est déterminant dans un contexte de vieillissement de la population agricole et de diminution du nombre d'actifs agricoles. Ces installations participent au maintien dynamiques locales et encouragent des svneraies entre acteurs à l'échelle du territoire.

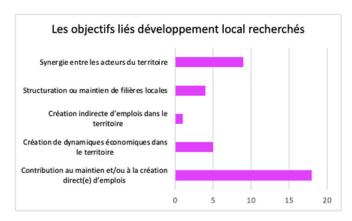
Ces projets portent également des objectifs environnementaux de protection des sols et de la biodiversité, avec des modes de production peu consommateurs d'intrants. Ils peuvent aussi participer à des problématiques territoriales de relocalisation de l'alimentation, de développement de circuits courts.

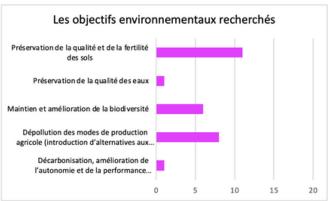
Ces initiatives agissent donc généralement dans le sens de la préservation du foncier agricole, de la pérennisation de l'activité agricole et de la promotion de pratiques agricoles durables.

Retours d'expérience des porteurs d'initiatives

La difficulté principale semble être celle de l'accès au foncier agricole. En effet, la faible disponibilité des terrains, la concurrence et la pression foncière freinent les projets, dont l'objectif est d'améliorer la mise en contact entre l'offre et la demande foncière et de faciliter les projets d'installation.

La mobilisation des acteurs est toujours un enieu d'importance. faut réussir coordonner l'ensemble des acteurs, à les garder investis, à convaincre les différents partis de s'engager dans le projet (élus, propriétaires, agriculteurs, ...) en prenant en compte le turn over dans les différentes structures partenaires. L'accent peut être mis sur la dimension partenariale, la mutualisation compétences connaissances, et l'implication de l'ensemble des acteurs dans la gouvernance du projet.





L'échelle de 0 à 20 pour ces graphiques correspond au cumul du nombre d'externalités sous-thématiques poursuivies par l'ensemble des initiatives liées au thème

Le projet peut gagner en légitimité en impliquant des acteurs de terrain reconnus (Chambre d'Agriculture, Terre de Liens, SAFER, DDT, CUMA, Solidarité Paysans, RENETA, ...).

L'implication de ces acteurs peut également faciliter les **démarches administratives**. Le montage de projets fonciers est lourd. Il est parfois nécessaire de modifier les cadres légaux des espaces, non conçus initialement pour des projets agricoles. Ces démarches sont longues et freinent le démarrage des activités. Il est possible de passer par un service juridique pour accompagner ces étapes. Ces obstacles peuvent également être levés par l'implication des administrations (MSA, pôle emploi, DRIAFF, ...).

Le projet nécessite également l'étude d'un modèle économique. Il faut à la fois construire un projet qui vise un équilibre économique, viable à terme sans dépendre de subventions externes, et en même temps rechercher des financements pour accompagner le lancement du projet (coût bâtiments d'achat de ou matériels agricoles, coût de l'installation, coût de construction, ...). Il existe plusieurs pistes de financement : fonds publics européens ou nationaux (FEADER, LEADER, Plan de financements relance), participatifs (collecte en ligne, dotations par des citoyens partenaires), solidarité (entraide, prêt de matériel, bénévolat).

La complexité de ce genre de projet demande de s'assurer que les **porteurs de projet** sont bien **cohérents** avec ce qui est recherché. Il faut définir en amont les critères détaillés permettant de sélectionner le projet qui sera le plus adapté par la suite. La communication est essentielle pour recruter des porteurs en adéquation.

Le temps de recrutement est parfois important, il faut gérer la concurrence entre plusieurs porteurs de projet, pour des disponibilités foncières très limitées. Si les projets sont construits en priorité sur un volet agricole, ils peuvent être amenés à évoluer par la suite (agrandissement, accueil de groupes, formations, lieu d'échange, ...).

Tout cela nécessite du temps et des moyens humains non négligeables. Dans l'idéal, cela peut passer par la mise à disposition d'un poste dédié. Il est également possible de passer par le bénévolat (entraide, animations), en particulier sur des territoires où il existe un fort engagement citoyen.

La spécificité des projets les rend peu systématisables et limitent les retours d'expériences. Néanmoins, le **partage d'informations** et la **mutualisation** d'expérience permettent d'enrichir la réflexion de nouveaux projets fonciers.



Généricité

La production agricole en régie municipale

Organiser soi-même les conditions de production de denrées alimentaires sur son territoire est une solution pour les collectivités locales qui souhaitent fournir des aliments de qualité pour la restauration collective. Ainsi, la régie agricole peut être un outil intéressant pour des politiques locales ambitieuses et répondant à des enjeux d'emploi, d'alimentation, de protection de la ressource en eau, de biodiversité ou de préservation des paysages. La régie municipale reste encore peu utilisée par les collectivités mais apparait comme un vecteur efficace de transition écologique.

Ce document s'appuie sur deux initiatives de régie municipale identifiées et documentées par RESOLIS : les régies municipales de Mouans-Sartoux et de Vannes.

L'approvisionnement tout bio des cantines des écoles de la ville de Mouans-Sartoux

La Ville de Vannes se lance dans le maraîchage bio

Contexte

La disparition rapide des terres agricoles, le déclin des petites exploitations, la baisse de nombre d'exploitations et les difficultés d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs sont autant de limites au développement d'une agriculture locale et durable en France. Les collectivités doivent cependant répondre à une demande croissante pour une alimentation locale, bio et de qualité. Ainsi la loi EGalim rendant obligatoire l'augmentation du bio-local dans la restauration collective est un nouveau défi pour les collectivités. Cellesci doivent stimuler une production locale et biologique dans un contexte de pression foncière et, parfois, de faible production locale en bio.

Entre raréfaction du foncier et volonté de relocalisation d'une agriculture de qualité, comment les collectivités locales peuventelles agir ?

Les collectivités territoriales, en particulier les mairies, possèdent une boîte à outils pour répondre à ces enjeux de production locale : les municipalités définissent les orientations du foncier, peuvent choisir de réserver des parcelles à l'activité agricole, effectuer un diagnostic foncier agricole... Parmi les leviers disponibles, la régie municipale apparaît comme une solution particulièrement efficace pour construire la souveraineté alimentaire territoriale. Elle permet d'impulser une action publique reposant sur une forte volonté politique, avec des outils clairs et des orientations aux mains du secteur public. Elle permet aussi de répondre au défaut de fournisseurs locaux pour l'approvisionnement des cantines, mieux maîtriser les approvisionnements bio et locaux et de privilégier la qualité alimentaire.

Définition

La production agricole en régie municipale obéît aux mêmes règles que toutes les autres régies directes. Elle consiste à faire de la production agricole un service public avec une gestion directe par la mairie. Toute collectivité territoriale peut mettre en place une régie.

La création d'une régie agricole répond au choix de privilégier pour les cantines municipales un approvisionnement local en légumes et autres produits alimentaires. Une telle création s'inscrit dans des politiques territoriales de meilleure gestion foncière et dans des projets opérationnels locaux, par exemple dans un PAT. Une régie peut aussi s'inscrire dans le cadre d'un plan local d'urbanisme (PLU) donnant une large part aux surfaces cultivables. Elle s'intègre donc dans un cadre stratégique et est complétée par divers outils municipaux.

Quelles modalités de mise en oeuvre ?

La régie municipale pour la production alimentaire repose sur différents éléments :

Une espace de production

L'accès et la protection du foncier sont un élément clef de la régie. La municipalité est propriétaire de terrains qui peuvent avoir une vocation agricole. Elle peut utiliser le droit de préemption et préserver ainsi la vocation productrice de ces terrains et les protéger de l'artificialisation.

L'emploi public pour assurer la production

Le personnel de l'exploitation est engagé sur un ou des emplois publics. Une aide occasionnelle peut être apportée par les équipes municipales en charge des espaces verts. La municipalité peut aussi utiliser des contrats d'insertion pour valoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté et donner au dispositif une dimension d'inclusion.

Une production destinée principalement à la consommation collective

La production est principalement dédiée à la restauration collective. Ainsi, les légumes ou autres produits alimentaires sont utilisés dans les cantines scolaires, les maisons de retraites, les fêtes de la commune ou autres évènements publics. Une partie de la production peut aussi être vendue par une épicerie solidaire, qui peut aussi être en régie municipale, comme c'est le cas à Mouans-Sartoux, voire directement aux habitants en paniers locaux et de saison.

Une dimension pédagogique

Du fait de sa proximité et de son statut public, l'exploitation en régie acquiert une forte vocation pédagogique, notamment pour les enfants des écoles. L'exploitation, la cantine, ou encore un jardin scolaire associé à l'exploitation, sont autant de lieux et de moments propices à la sensibilisation, voire à l'éducation, pour toutes les questions touchant à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement.

Une production de qualité et biologique

L'intérêt de la démarche repose aussi sur la qualité des produits fournis à la population locale. La certification en agriculture biologique permet d'assurer cette qualité et de poursuivre les objectifs EGalim. de la loi Les diversifient exploitations régie en progressivement leurs cultures, afin de produire à la fois des légumes de saison et une quantité suffisante pour les objectifs de restauration collective.

La régie municipale permet de répondre à différentes contraintes

La pression foncière et la disparition La production agricole en régie des terres agricoles péri-urbaines municipale préserve les terres agricoles limitent le développement d'une péri-urbaines et permet l'augmentation agriculture locale et de la surface agricole exploitée l'approvisionnement en produits locaux. La régie permet de participer au L'agriculture intensive induit une développement de l'agriculture durable pollution environnementale et et ainsi assure la préservation de sanitaire et menace la biodiversité l'environnement, de la santé, de la biodiversité locale. Les collectivités sont confrontées à La régie permet l'augmentation de l'offre un défaut de fournisseurs de alimentaire locale et bio pour la produits alimentaires locaux et/ou restauration collective et pour la biologiques qui les mettent en consommation locale. défaut de réaliser les objectifs de la loi EGalim. L'alimentation proposée dans les La qualité alimentaire est privilégiée, la cantines ne présente pas une qualité régie permettant un approvisionnement suffisante. de produits frais, de saison, et une cuisine vivante. Les écoles et le public manquent La régie peut servir de support d'activités d'opportunités d'interagir avec les pédagogiques à l'usage de scolaires, peut agriculteurs et de découvrir le être un lieu d'accueil pour les formations et participe à créer du lien social. domaine agricole.

Les bénéfices et externalités positives pour le territoire





énergétique



Préservation de la qualité et de la fertilité des sols





Freins et leviers tirés des initiatives

Difficultés et obstacles identifiés par les initiatives

Le défi de passer à une alimentation 100% bio sans augmenter le coût du repas à la cantine a été réussi à Mouans-Sartoux, avec une baisse du prix unitaire du repas. Cette réalisation tient à l'évolution des menus, à la baisse des coûts intermédiaires et de transports des produits alimentaires, mais aussi à la possibilité d'utiliser un dispositif tarification voire de sociale, environnementale, soutenu par la collectivité.

Le facteur humain est primordial pour la réussite, notamment le fort engagement des personnes et leur adhésion au projet (élus, techniciens municipaux, animateurs, parents d'élèves).

La ville peut disposer d'une réserve foncière et être habituée au fonctionnement en régie, notamment pour l'eau et l'assainissement, ce qui facilite le projet.

Prendre en compte la temporalité et la spécificité du projet est important.

Commencer petit mais efficace permet de pouvoir construire un système doté de fonctionnalités nouvelles adaptées aux besoins et aux capacités identifiés.

Solutions, leviers et facteurs de réussite

Une première difficulté identifiée peut être la contrainte budgétaire. Le défi est de passer à une alimentation 100% bio sans augmenter le coût du repas à la cantine pour les familles.

La charge de travail est forte à certaines période. Il est donc important de doter cet outil de production de ressources humaines suffisantes lorsque les travaux sont plus intenses et de prévoir des activités complémentaires lorsqu'ils ralentissent.

Certains territoires ont de fortes capacités de production, d'autres non. Il faut donc prendre la mesure de ces spécificités territoriales dans le dimensionnement du projet.

Les calendriers agricole et scolaire ne sont pas synchronisés en termes de vacances, d'horaires.

Il faut prendre en compte l'importance des démarches administratives, organisationnelles et financières, qui sont chronophages.

Bibliographie

Une régie agricole, quels points de vigilance et quelles possibilités d'action ?, Compte rendu d'atelier – régie agricole, le Bocal Local

Maison Education Alimentation Durable de la ville de Mouans-Sartoux. Fiche action 1 «Créer une régie agricole». Disponible en ligne sur https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/styles/media_thumbnail/public/fiche_regie_agricole.pdf

Elues locales le blog. Produire local et bio : les bienfaits d'une régie agricole communale, blog élues locales. 2017. Disponible en ligne sur https://blog.elueslocales.fr/delegation/ecologie-environnement-developpement-durable/produire-local-bio-pari-ambitieux-regies-agricoles-communales/

Unplusbio. Produire bio et local : la régie agricole, une solution innovante. 2015. Disponible en ligne sur : https://www.unplusbio.org/wp-content/uploads/2015/02/Fiche-technique-UPB-r%C3%A9gie-agricole.pdf



Régie municiapale de Mouans-Sartoux

ECHANTILLON D'INITIATIVES PAR SOUS-THEMES

ESPACES TESTS AGRICOLES, COUVEUSES	17
POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA LES DOCUMENTS D'URBANISME	24
POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA LES PLANS ET PROGRAMMES STRATÉGIQUES	30
POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA L'ACQUISITION PUBLIQUE	36
ACQUISITIONS MULTI-ACTEURS	39

FICHE INITIATIVE 1 : ESPACES TEST AGRICOLES, COUVEUSES

L'Espace test agricole du Perche : un dispositif innovant pour favoriser l'installation en agriculture en circuits courts par le Parc du Perche



L'Espace Test Agricole du Perche est un dispositif innovant créé par le PNR du Perche pour faciliter l'installation de porteurs de projets, non issus du milieu agricole. Au-delà du renouvellement des jeunes agriculteurs sur le territoire, cette innovation permet d'augmenter l'offre de produits en circuits courts.

HENRY CAMILLE

camille.henry@parcnaturel-perche.fr

Fiche rédigée par Gabrielle TRAGIN

PROGRAMME

Démarrage: 2015

Lieu de réalisation: PNR du

Perche

Budget: 13000

Origine et spécificités du

15 nancement : tutorat conseils communication 13

Perche et CdC Hauts du

000€/an ; Régions Normandie, Centre Val de Loire ; LEADER perche ornais, PNR P. CD 61, CdC Cœur du

Perche

② ORGANISME(S)

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE

Courboyer - 61340 Maison du Parc, Perche-en, Courboyer, 61340 1 Salariés

COMITÉ DE LECTURE		
Date de lecture de la fiche 04/09/2020	Q Localisation France Normandie Orne	
Domaine	Type de structure	
Environnement Agriculture	Établissement public Etablissement public	
	Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG	
Bénéficiaires	Type d'acteur	
Agriculteurs	Services d'accompagnement	
Type d'action	Type d'objectif	
Services d'accompagnement Couveuses agricoles	Pédagogiques Transmission de pratiques responsables aux professionnels	
	Développement local Maintien et/ou création direct(e) d'emplois	

ORIGINE ET CONTEXTE

Le PNR cherche depuis 2009 à favoriser l'installation de producteurs en circuits-courts sur le territoire. Une étude est alors menée avec la fédération des Parcs sur les freins à l'installation en circuits-courts. En 2012 une mission est mise en place au PNR du Perche sur « comment innover et expérimenter pour l'installation en circuits-courts ». Fin 2012 l'Espace Test Agricole du Perche, dispositif innovant est identifié par le Parc comme un projet à poursuivre validé par les partenaires. En 2014 le dispositif est mis en place, il devient opérationnel début 2015. Depuis 2016, il se développe et est valorisé en tant qu'outil innovant au service de la transition agricole et alimentaire sur le territoire du Perche.

OBJECTIFS

Installer des jeunes en circuit-courts dans le Perche (maraîchage, arboriculture, petit élevage...)

Sécuriser les installations, notamment des non-issus du monde agricole et les personnes en reconversion professionnelle

Objectif initial en 2014-15 : installer en maraîchage pour répondre aux besoins en légumes des habitants du Perche et de la restauration collective pour remédier à la disparition des maraîchers sur le territoire

Développement actuel de l'ETA en lien avec le besoin alimentaire du territoire : il devient un outil au service de la transition agricole et alimentaire du territoire du PNR Perche

ACTIONS MISES EN OEUVRE

En 2020 : 7 lieux test et 7 entrepreneurs en test d'activité, 5 entrepreneurs installés et 2 tests non concluants arrêtés

100% de tests en bio

Création de 5 entreprises : 4 entreprises agricoles et la SCOP Rhizome incubée par le Parc et Crescendo.

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Création d'un dispositif innovant répondant aux besoins du territoire et adapté à celui-ci

ETA éphémère en archipel sur deux départements et deux régions

Dispositif s'adaptant aux besoins des porteurs de projet

Dispositif et gouvernance partenariaux

Mobilisation de 3 communautés de communes pour le portage financier du matériel

ORIGINALITÉ

Création d'un dispositif innovant répondant aux besoins du territoire et adapté à celui-ci

ETA éphémère en archipel sur deux départements et deux régions

Dispositif s'adaptant aux besoins des porteurs de projet

Dispositif et gouvernance partenariaux

Mobilisation de 3 communautés de communes pour le portage financier du matériel

PARTENARIAT(S)

Acteurs de l'installation agricole et les acteurs de la création d'entreprise

Collectivités/Europe et financeurs publics : animation, coordination, investissement matériel, appui à la création et au fonctionnement du dispositif

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

La dimension multi acteurs et partenariale : mobiliser les acteurs investis

La mise en place d'une innovation et d'une expérimentation : temps et moyens humains (animation) nécessaires importants

La sélection des candidats à l'entrée en test, leurs compétences et état d'esprit par rapport à l'accompagnement proposé

Solutions adoptées pour répondre aux difficultés et/ou obstacles :

Une gouvernance associant les partenaires

La mobilisation de moyens financiers pour l'animation de la création de l'espace test (≈115 000€ sur 2,5 ans) La définition de critères pour la sélection des candidats entrant en test d'activité

Améliorations futures possibles :

Développer des tests d'activités agricoles sur d'autres productions, adaptés au besoin alimentaire du territoire

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

Une bonne animation et une forte dimension partenariale

Projet multi partenarial porté par un parc pour un projet de territoire

FICHE INITIATIVE 2 : ESPACES TEST AGRICOLES, COUVEUSES

L'espace-test agricole du Buëch-Baronnies, un dispositif multi-partenarial pour la création d'activité agricole



L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Hautes-Alpes anime depuis 2017 un espace-test agricole dans le sud du département. Les porteurs de projets agricoles peuvent ainsi tester, valider et créer leur activité agricole dans un cadre sécurisé, en grandeur

PICARD VANESSA adear05@orange.fr

Fiche rédigée par Cécile Biret

· PROGRAMME

Sisteronnais-Büech

Démarrage: Mai 2017 Lieu de réalisation: Territoire du Buëch-Baronnies Origine et spécificités du financement : LEADER

② ORGANISME(S)

ADEAR05

GAP -

8 Ter rue Capitaine de Bresson

1 Salariés / 12 Bénévoles /

60 Adherents



COMITÉ DE LECTURE

Développement local Maintien et/ou création direct(e)

d'emplois

Date de lecture de la fiche	Localisation Localisation
17/10/2018	France Provence-Alpes-Côte d'Azur Hautes alpes
Domaine	Type de structure
Emploi et insertion Environnement Agriculture	Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG
Envergure du programme Locale	Bénéficiaires Chômeurs Agriculteurs
Type d'acteur	Type d'action
Services d'accompagnement	Services d'accompagnement Couveuses agricoles
Type d'objectif	
Sociaux Aide et insertion (personnes handicapées/chômeurs)	
Sociaux Création et renforcement du lien social	
Environnementaux Maintien et amélioration de la biodiversité	

ORIGINE ET CONTEXTE

L'envie de l'ADEAR05 d'animer un espace-test est partie du constat que des porteurs de projet agricoles souhaitaient s'installer mais dans un cadre sécurisé. La coopérative MOSAGRI, qui mène entre 20 et 30 projets agricoles, a sollicité l'Adear car la coopérative était elle-même sollicitée sur le département et elle souhaitait travailler en partenariat afin de proposer un dispositif d'espace-test (https://reneta.fr/Mosagri). Mosagri est un établissement secondaire Mutualité sociale agricole (MSA) de la Coopérative d'Activités et d'EntrepreneurEs Mosaïque. C'est avant tout une structure support à la création d'activités agricoles avec test et poursuite d'activité sous statut salarié.

L'ADEAR a alors déposé une demande de financements LEADER du Sisteronnais-Buëch et le projet a pu démarrer en mai 2017.

OBJECTIFS

- Permettre à des porteurs de projets agricoles de tester, valider et créer leur activité agricole dans un cadre sécurisé, en grandeur réelle
- En termes quantitatifs: 4 porteurs de projet/an

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Public ciblé:

- Différents types de porteurs de projets : demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, salariés en reconversion, en formation ou en congé parental. Action visant prioritairement les candidats à l'installation « hors cadre familial » même si le dispositif d'accompagnement ne souhaite exclure aucun porteur de projet.
- Paysans pour accueillir une personne en test
- Collectivité/propriétaire privé souhaitant favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, la transmission des exploitations agricoles

Le dispositif se décline en 3 fonctions :

- Fonction couveuse : cadre légal d'exercice du test d'activités permettant l'autonomie de la personne Avec une coopérative d'activité : MOSAGRI sous contrat CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise) ou entrepreneur-salarié, hébergement fiscal, juridique et social (MSA) pour produire et vendre. Participation de 12,5% de la marge brute HT.
- Fonction accompagnement : dispositif d'accompagnement et de suivi, multiforme, adaptés aux besoins de la personne

Information sur le parcours de création d'activité agricole avec le Point accueil installation

Accompagnement technique pour les projets en maraîchage en AB réalisé par Agribio05 Accompagnement à la gestion/compta par la coopérative d'activité

Accompagnement de l'ADEAR:

- · Mise en réseau avec des paysans « tuteurs »
- · Accompagnement et suivi du projet
- · Appui à la recherche de foncier (pistes de terres disponibles, modèles de baux...)
- Animation de groupes locaux d'appui (constitués des porteurs de projet en test et des personnes ressource selon les problèmes rencontrés)
- Fonction pépinière : de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...)

Différents types de lieux de test : sur une ferme existante, chez soi

Différents moyens d'accès au matériel : auto-construction, mise à disposition, régit par convention

Déroulement du test :

Le porteur de projet, via le contrat CAPE a la possibilité de se tester pendant 3 ans au total (contrat d'un an renouvelable 2 fois). Il garde son statut initial (et continue donc à percevoir ses allocations s'il en percevait). Il peut utiliser le SIRET de la coopérative pour son activité mais il achète et vend pour son entreprise. Le porteur de projet et la coopérative sont déclarés à la MSA. Au bout de 3 ans, le porteur de projet peut arrêter ou devenir salarié de sa propre activité.

Ressources financières : Financements à 90% LEADER à hauteur d'envrion 20 000euros/an pour une durée de 2 ans + 10% d'autofinancement.

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

6 porteurs de projets sont actuellement en test et possèdent des contrats CAPE, plusieurs sont également intéressés pour se lancer dans l'aventure.

Les personnes en test sont 2 couples (1 en reconversion maraîchage et l'autre profil DJA) et 2 jeunes (qui veulent démarrer une activité sans les aides de l'Etat). Ce sont presque toutes des exploitations maraîchères. Les 6 personnes ne dégagent pas encore de revenu suffisant pour devenir salarié de leur propre activité mais la majorité souhaite s'installer définitivement.

ORIGINALITÉ

Le contrat CAPE est avantageux pour les couples car les deux personnes peuvent se déclarer à la MSA. Le statut de cotisant solidaire par exemple autorise de salarier quelqu'un mais ne permet pas d'avoir un conjoint collaborateur, ce qui est possible avec un contrat CAPE.

Contrairement à l'espace-test « fixe » qui nécessite un investissement de départ conséquent et qui ne permet pas à l'agriculteur de se projeter sur le long terme, l'espace-test « en archipel » (comme celui de l'ADEAR) est plus facile à mettre en place car la personne vient avec du foncier mais surtout l'agriculteur a la possibilité de s'installer définitivement sur son espace-test.

PARTENARIAT(S)

MOSAGRI (prestataire)
Région PACA
Pays Sisteronnais-Buëch
Agribio05 (partenariat opérationnel et financier)
Point accueil installation (partenariat opérationnel et financier)
PNR Baronnies
SAFER
Elus
Conseiller départemental

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

L'inconvénient d'un espace-test agricole « en archipel » est que le porteur d'initiative doit trouver du foncier : soit en location, soit mis à disposition gratuitement, soit en achetant les terres. Parfois, lorsqu'il n'y a pas de terres disponibles, l'ADEAR n'a pas les moyens de résoudre le problème

Améliorations futures possibles :

L'ADEAR souhaiterait étendre le dispositif à d'autres territoires des Hautes-Alpes mais la question se pose : avec quel financement ?

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

L'esprit « coopérative » est un facteur de réussite important de l'espace-test. Elle dispose d'un système d'entraide : tous les vendredis, les porteurs de projets se rendent sur la ferme des autres. C'est une manière de contrer l'agriculture individualiste. La coopérative gère également les démarches administratives et la comptabilité, ce qui permet à la personne en test de se concentrer entièrement sur la production

FICHE INITIATIVE 3 : ESPACES TEST AGRICOLES, COUVEUSES

Nid'Agri, un espace test agricole, souple et durable



Nid'agri est un espace test agricole destiné aux porteurs de projets désirant s'installer en Haute Normandie, dans une démarche durable et solidaire. Créée en 2017 par la collaboration du réseau des CIVAM normands, Terre de liens, Bio Normandie et la coopérative d'activité et d'emploi Rhizome, le projet est ouvert aux acteurs publics comme privés.

VUGIER ROMAIN romain.vugier@civam.org

Fiche rédigée par **Adrien Nottin**

· O PROGRAMME

Démarrage: 2017 Lieu de réalisation: Haute-Normandie Origine et spécificités du

financement: FEADER, Le

Havre Seine Métropole, Rouen

② ORGANISME(S)

LE RÉSEAU DES CIVAM NORMANDS

Allouville-Bellefosse - 76190 Place Paul Levieux 14 Salariés / 12 Adherents

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

COMITÉ DE LECTURE 🛅 Date de lecture de la fiche Localisation 05/11/2019 Seine Maritime France Normandie Appréciation(s) du comité Domaine Emploi et insertion Expérience récente, en attente de résultats Environnement Agriculture Source d'inspiration! Type de structure Envergure du programme Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG Locale Bénéficiaires Type d'acteur Universel Agriculteurs Services d'accompagnement Type d'action Type d'objectif Environnementaux Dépollution des modes de production Services d'accompagnement Couveuses agricoles agricole (introduction d'alternatives aux intrants chimiques, pesticides, fongicides...) Culturels Valorisation du patrimoine technique (savoir-Pédagogiques Transmission de pratiques responsables aux professionnels Développement local Maintien et/ou création direct(e) Développement local Synergie entre les acteurs du territoire Développement local Structuration/maintien de filières locales

ORIGINE ET CONTEXTE

Le réseau des CIVAM normands, Terre de liens, Bio Normandie et la coopérative d'activité et d'emploi Rhizome accompagnent régulièrement des porteurs de projets non issus du monde agricole et dont les projets nécessitent une prise de recul, un accompagnement. Ces structurent s'assurent notamment de la sécurité des projets en termes de la régularité des revenus et impératifs financiers, des aléas techniques ou des contraintes administratives que le projet peut comporter. Les compétences et objectifs de ces quatre organisations ont permis l'émergence du projet.

OBJECTIFS

La mise en relation des acteurs (collectivités, particuliers...) qui permet d'obtenir du foncier, voire du matériel adapté aux projets des agriculteurs souhaitant s'installer.

Favoriser les projets agricoles durables ayant des aspects environnementaux positifs et un volet solidaire Permettre à des personnes de démarrer leur activité agricole dans un cadre sécurisé et avec un accompagnement renforcé

ACTIONS MISES EN OEUVRE

La mise à disposition de foncier par des partenaires publics ou privés

L'obtention d'un numéro de SIRET et d'une protection sociale pour le porteur de projet

L'accompagnement, qu'il soit technique, juridique ou commercial.

Mise en place d'une période d'essai de 1 à 3 ans sous le statut Cape (Contrat d'appui au projet d'entreprise). Ce statut créée par l'Etat, permet aux repreneurs et créateurs d'entreprise de bénéficier de l'accompagnement d'une autre entreprise ou d'une association.

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Pour l'instant 6 projets sont accueillis dans 4 lieux différents, tous situés en Seine-Maritime. Ces projets sont certifiés bio et en sont à leur première saison de maraîchage.

L'enthousiasme des différents partenaires notamment Le Havre Seine Métropole et la ville de Rouen qui ont fourni du foncier pour l'installation de ces projets laisse entrevoir des possibilités et des perspectives plutôt optimistes pour la suite. Le dispositif est encore assez jeune mais les différents parties-prenantes et bénéficiaires expriment une satisfaction globale.

ORIGINALITÉ

C'est une nouveauté dans le territoire concerné. De plus, on peut qualifier cette initiative «d'espace-test archipel » car il ne prend pas place dans un lieu précis mais sur un ensemble de lieux qui sont et seront fournis par des propriétaires souhaitant valoriser leurs terrains et favoriser des dynamiques agricoles durables sur le territoire. Cela peut permettre une certaine flexibilité pour l'obtention de terrains adaptés aux projets.

PARTENARIAT(S)

Le projet est déjà le fruit d'un partenariat entre les structures citées précédemment : Le réseau des CIVAM normands, Terre de liens, l'association Bio Normandie et la coopérative d'activité et d'emploi agricole Rhizome. Les financements viennent de l'Union européenne et de la Région (dans le cadre du FEADER), du conseil départemental de la Seine-Maritime et du Havre Seine Métropole. D'autres financements pourront venir d'autres collectivités intéressées par le projet.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

La flexibilité et l'aspect novateur du projet rendent le dispositif peu systématisable. En effet, cela pose des contraintes telles que :

Un temps important à mobiliser pour chaque projet.

La difficulté de trouver les bons binômes (porteurs de projet/accueillant) compte-tenu des spécificités de chacun

Le statut Cape, outre les avantages procurés par sa nature (sécurité, prise en charge importantes des aspects administratif par la coopératives), ne permet pas d'avoir accès à certaines aides et demeure encore peu reconnu.

La pérennisation de l'espace-test, qui d'ici 2020 devra trouver d'autres solutions financières (fonds non-renouvelables du FEADER).

Améliorations futures possibles:

Le dispositif est encore récent et l'affirmation de celui-ci dans le temps peut amener des solutions comme le financement par de nouvelles collectivités, son appropriation par de nouveaux acteurs (amenant de nouvelles ressources foncières) et un certain gain de légitimé. De plus, le statut Cap est défendu au niveau national par le réseau RENETA .

FICHE INITIATIVE 1 : POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA LES DOCUMENTS D'URBANISME

La politique foncière de la commune de Séné : mettre le PLU au service de la transition agricole et alimentaire



A la fois urbaine rurale et maritime, Séné souhaite conserver un potentiel de production primaire permettant de développer les circuits courts de consommation. En ce sens, les élus sinagots ont voulu enrayer une urbanisation qui mettait en danger le patrimoine naturel exceptionnel de la commune, ainsi que les activités agricoles contribuant au maintien du paysage. A partir de 2011 la collectivité s'est alors saisie des documents de planification pour préserver les terres et les sièges d'exploitations agricoles en place.

★ AUTEUR(S)

MORAU GUY contact@sene.bzh

Fiche rédigée par Morgane Thominiaux

∵Ö: PROGRAMME

Démarrage: 2011 Lieu de réalisation: Séné,

Morbihan - Bretagne Origine et spécificités du financement : Budget communal

② ORGANISME(S)

COMMUNE DE SÉNÉ

Séné - 56860 Séné Mairie de Séné 6 Place de la Fraternité

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan Park ar Mor Bihan Une autre vie s'invente ici

COMITÉ DE LECTURE Date de lecture de la fiche Q. Localisation 09/12/2019 France Bretagne Morbihan Appréciation(s) du comité Domaine Source d'inspiration! A généraliser! **Environnement** Agriculture Aménagement, développement local Type de structure Envergure du programme Collectivité territoriale, État Collectivité territoriale, Etat Locale Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG Établissement public Etablissement public Bénéficiaires Outil d'intervention Outil de planification Révision de documents Agriculteurs Population rurale d'aménagement du territoire / urbanisme Type d'action Type d'objectif Environnementaux Préservation de la qualité / fertilité des Production agricole Agriculture périurbaine Production agricole Production (Autre) Développement local Maintien et/ou création direct(e) d'emplois Champ d'action Agir sur le foncier agricole

ORIGINE ET CONTEXTE

La commune de Séné est l'une des communes littorales bordant le Golfe du Morbihan. Véritable poumon vert du Golfe, Séné arbore une biodiversité exceptionnelle : la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné (réserve ornithologique) couvre un quart du territoire communal. La commune compte également 47 km de côte. Ces particularités induisent néanmoins des contraintes environnementales et d'urbanisme fortes : de nombreuses zone classées Espace Naturel Sensible (ENS) et sujettes à préemption contraignent les pratiques agricoles permises (critères proches de l'AB, pâturage sans retournement de prairies...)

De plus, Séné se situe dans une zone périurbaine, et jouxte la ville de Vannes. La pression foncière et immobilière est donc doublement problématique. La ville avance au détriment du maintien des fermes et le coût de la terre est élevé par rapport à sa valeur agronomique. S'ajoute à cela une forte problématique de friches et un parcellaire très morcelé lié à l'histoire paysanne littorale. Ainsi, alors que le territoire connaît une croissance démographique importante, la déprise agricole met en péril le secteur primaire (en 10 ans la commune a perdu 30 exploitations. Source : la DRAAF). Le maintien des activités de la terre et de la mer constitue donc un enjeu majeur de la municipalité.

L'équipe communale en place depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui (2019) a souhaité agir sur cet enjeu et anticiper la pression foncière dans le PLU.

OBJECTIFS

Protéger le patrimoine naturel de la commune Maintenir l'agriculture sur le territoire Maîtrise foncière des terres ; Préserver les terres agricoles et les sièges d'exploitations Anticiper la pression foncière dans le PLU

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Chronologie:

1995 : Réaménagement foncier de Séné : protection des haies et des terres agricoles face à la pression foncière

2007: 1er PLU. Pas de prise en compte de l'agriculture.

2011 : révision du PLU (cf ci-dessous)

2014 : réélection de l'équipe municipale qui réaffirme les mêmes valeurs.

En 2008 l'équipe élue a mis en révision le PLU adopté 6 mois plus tôt. Elle se positionne pour le maintien de l'agriculture locale qui assure à la fois la sauvegarde des milieux naturels, tout en permettant à de nouveaux exploitants de s'installer ou de conforter la production de fermes déjà en place. Les règles ont été renforcées pour éviter le mitage des constructions.

Les leviers d'action du PLU:

- Contenir l'étalement urbain : limitation de la zone urbaine à 22% du territoire communal, les 78% restant ne sont pas constructibles. La commune veille à ce que les petites parcelles ne soient pas transformées en parc privé ou en jardin. Préemption des terrains par l'intermédiaire de la Safer, à hauteur de 3 ou 4 parcelles de plus d'un demi hectare, par an
- Appui les agriculteurs qui s'engagent à entretenir le paysage : Regroupement des terrains et mise à disposition gratuite pour les agriculteurs et des éleveurs qui s'engagent, par le biais d'une convention, à les entretenir par fauchage ou pâturage.
- Densification du centre-ville : réduction des zone constructibles de 60 à 30ha, marquant l'arrêt de l'étalement du bourg. Sauvegarde du bâti agricole en zone littorale : Travail de repérage de l'ensemble des sièges d'exploitation.

Adaptation du PLU pour autoriser la construction de bâtiments agricoles et d'habitations, nécessaires à de nouvelles installations, via la création d'un nouveau zonage. Au travers de "pastilles" dérogatoires apposées sur la carte, la construction s'appuyant sur des bâtiments agricoles existants est permise dans des zones où les constructions étaient auparavant interdites.

De plus, les bâtiments agricoles ne peuvent pas changer de destination : pour exemple, une longère une longère n'a pas pu être transformée en maison d'habitation.

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- La municipalité a redonné 45ha à l'agriculture, en transformant des zones ouvertes à l'urbanisation à court terme en zones agricoles et naturelles.
- Constitution d'un contexte favorable à la structuration des circuits courts
- Après des années de déclin, l'agriculture sinagote se redynamise : . Une dizaine de producteurs sont installés sur les surfaces agricoles préservées, dont des installations en maraîchage bio
- Présence d'élevage extensif : volail, caprin, bovin
- Élevages engagés dans une démarche de filière courte : vente directe, marchés de plein vent. -- Création d'une association de 9 producteurs pour mutualiser leur communication.
- Implantation d'un marché de producteurs (le local bio) en complément du marché bio
- 5 paysans bio sur Séné, avec une ferme locataire des terres mises à dispositions par la commune et le conservatoire du littoral.
- Limitation du phénomène d'enfrichement, développement et maintien de pratiques favorables à l'ouverture des milieux et à la préservation de la biodiversité
- Conservation de la vocation agricole de la commune avec 607 hectares de parcelles agricoles pour 25 exploitants. 48 hectares appartiennent à la commune dont la majeure partie est mise à la disposition d'agriculteurs sinagots.
- Aujourd'hui le PLU, le SCOT de l'agglomération de Vannes, ainsi que la charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan se sont avérés être des outils pertinents développer la commune sans grignoter des terres agricoles

ORIGINAL ITÉ

Le choix politique de la commune de protéger sa biodiversité, son paysage et de soutenir son agriculture. Création d'un zonage adapté à l'implantation et au maintien de l'agriculture, au sein du PLU

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

Convaincre les propriétaires

Le rêve spéculatif reste fort et la pression immobilière sur la terre agricole pour des usages privatifs et de loisir rendent le travail difficile.

Un contexte législatif et juridique contraignant : loi littorale, ENS, risque de contentieux sur le PLU, assez peu de moyens réglementaires pour agir sur le foncier agricole par rapport au foncier urbain.

Adaptation du document d'urbanisme pour permettre la construction de bâtiments agricoles, voire d'habitations, dans des zones qui l'interdissaient

Solutions adoptées pour répondre aux difficultés et/ou obstacles :

La plupart des exploitations sont éclatées, la commune souhaite rationaliser et regrouper ses terres en tant que gestionnaire de ses parcelles, de celles du Conseil Départemental et du Conservatoire du Littoral (gérées par la Réserve)

Endiquer la précarité des baux en les conventionnant

Engager un dialogue avec les propriétaires sur la question des friches.

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

Un fort engagement politique

un projet clair centré sur le maintien des prix et de la vocation des terres agricoles pour préserver les activités du secteur primaire de la commune.

choix assumé de la densification du centre-bourg

Engagement des paysans de Séné en faveur du développement des circuits courts sur la commune. Adhésion de la population au projet communal.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.banquedesterritoires.fr/la-commune-de-sene-se-donne-les-moyens-de-preserver-ses-terres-agricoles-56

FICHE INITIATIVE 2 : POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA LES DOCUMENTS D'URBANISME

Protection du Massif de l'Arbois (13) : Préserver un potentiel agronomique et relancer une dynamique agricole vertueuse en zone périurbaine

Recueil d'initiatives foncières



En 2008, la commune de Velaux, la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), la chambre d'agriculture (CA) des Bouches-du-Rhône et le Département sont à l'initiative d'un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) concernant le Massif de l'Arboid. Ce dispositif de protection du foncier relance une dynamique agricole sur une zone périurbaine de près de 300 hectares.



AUTEUR(S)

SCHEMOUL ERIC eric.schemoul@cg13.fr

Fiche rédigée par Hannah Dutournier

· PROGRAMME

Lieu de réalisation: Massif de l'Arbois

② ORGANISME(S)

DÉPARTEMENT DES BOUCHE DU RHÔNE

- 13880 Velaux

COMITÉ DE LECTURE

Date de lecture de la fiche

11/03/2022

BOUCHES DU RHÔNE

Domaine

Agriculture

Envergure du programme

Locale

Outil d'intervention

Outil de planification Programme d'actions

Type d'action

Production agricole Agriculture périurbaine

Distribution/commercialisation Création de circuits de proximité (géographique)

Q Localisation

France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches du rhône

Type de structure

Collectivité territoriale, État Collectivité territoriale, Etat

Bénéficiaires

Agriculteurs

Type d'acteur

Producteur

Type d'objectif

Développement local Maintien et/ou création direct(e) d'emplois

Développement local Synergie entre les acteurs du territoire

Environnementaux Maintien et amélioration de la

biodiversité

Développement local Création de dynamiques

économiques

Champ d'action

Agir sur le foncier agricole

ORIGINE ET CONTEXTE

Le Massif de l'Arbois est un espace forestier ceinturé par des espaces agricoles qui a un fort intérêt écologique et paysager. Située au centre du triangle Aix-en-Provence, Marseille, Salon-de-Provence, cette zone est menacée par l'urbanisation et la pression foncière, ce qui rend difficile l'installation de nouveaux agriculteurs. De plus, de nombreux incendies ont touché ce massif et ils sont souvent partis de friches agricoles embroussaillées. La Chambre d'Agriculture estime qu'il existe des potentialités agricoles sur tout le piémont de l'Arbois et qu'une agriculture redynamisée permettrait de limiter les incendies, d'ouvrir les milieux favorisant ainsi la biodiversité (échange entre le piémont du massif et le massif lui-même) et, notamment, d'y créer des filières de qualité.

OBJECTIFS

- Préserver la biodiversité, ouvrir les milieux et sauvegarder le paysage
- Limiter le risque d'incendie du massif de l'Arbois et de ses alentours
- Redynamiser l'agriculture et mettre en place un programme visant notamment à produire localement et de qualité, et tisser le lien entre urbain et périurbain

ACTIONS MISES EN OEUVRE

En 2008, la commune commande une étude de faisabilité d'un programme de protection de la plaine agricole entre Velaux et Rognac. La zone des « Plans de Velaux » (300 ha) est retenue. Près de 40% de sa surface est en friche, et on y observe une forte rétention foncière. Cette plaine très morcelée (297 parcelles, 300 propriétaires) n'est pas équipée en réseaux d'irrigation. Cette étude, réalisée par la CA et financée par le Département, confirme que cette plaine présente de fortes potentialités agricoles. Le projet de PAEN peut être lancé. Une enquête publique et des réunions publiques sont organisées. Les partenaires délibèrent sur une convention tripartite de 4 ans pour cadrer la démarche : création du périmètre, déblocage du foncier, relance de la dynamique agricole et mise en place du programme d'action. La Commune embauche une technicienne à plein temps. La SAFER réalise l'animation foncière en prenant contact avec tous les propriétaires, en y consacrant 1/4 d'ETP (Équivalent Temps Plein). La CA assure l'animation technique, et le Département prend en charge le suivi de la démarche. Le Comité de Pilotage qu'ils constituent se réunit une fois par an, et un Comité Technique (commune, CA, SAFER, Métropole Aix-Marseille Provence et Département) une fois par mois.

Le PAEN est institué en 2011 à l'initiative du département, avec l'accord de la commune, l'avis favorable de la CA, et le résultat de l'enquête publique.

A l'été 2014, des élus et des techniciens de la CA et de la SAFER expliquent le projet de PAEN aux propriétaires. En juillet 2016, une nouvelle convention quadripartite sur l'installation, le maraîchage et la poursuite de l'animation foncière est signée entre le Département, la Commune, la CA et la SAFER. En décembre 2018, une autre convention incluant la Métropole Aix-Marseille Provence sera signée. Le travail d'animation permet la mise en eau au printemps 2017, et ainsi les installations en maraîchage. En 2017, la SAFER avait pu acquérir une unité de près de 6 ha. Elle la rétrocède à la Commune pour la réalisation de bâtiments d'élevage caprin, démarche actée en février 2020 pour un coût maximum de 500 k€ (70% Département, 10% Métropole). Une démarche est parallèlement entreprise pour la mise à disposition de parcours pour le futur élevage. En 2019, un jeune viticulteur est retenu pour un ilot de 10 ha avec un projet de reconquête viticole et gestion paysagère, financé à 80% par le Département.

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La protection de cette zone est très forte. Une démarche visant par exemple à retirer une parcelle du périmètre de protection serait très lourde (elle demanderait par un décret interministériel).

Le PAEN crée un droit de préemption au profit du département.

Le PAEN de Velaux a permis 3 nouvelles installations : un éleveur de poules pondeuses, un producteur de safran et un viticulteur

Le zone est depuis 2017 reliée au réseau de la Société du Canal de Provence et l'eau est amenée sous pression sur le site, ce qui favorise l'installation de maraîchers. Cet argument a été mis en avant pour convaincre les propriétaires de louer leurs terres à des agriculteurs : l'eau n'a été installée sur leurs parcelles qu'à condition qu'ils acceptent de les louer

PARTENARIAT(S)

Ville de Velaux, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, SAFER

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

Le PLU autorise en général les agriculteurs à construire sur leurs terres, même dans un PAEN, une vigilance doit donc être maintenue pour éviter un mitage par les constructions d'agriculteurs.

La procédure de création du PAEN est très longue. Les quatre premières années du dispositif n'ont pas été suffisantes pour débloquer l'ensemble du foncier sur cette zone très morcelée, qui était encore régie par le POS (Plan d'occupation des sols).

Des réticences sont apparues au sein du département face à la nouveauté et la complexité de la démarche.

Améliorations futures possibles :

Développer le maraîchage, favoriser les circuits-courts en lien avec l'espace péri-urbain, mettre en place d'autres cultures comme la vigne et l'olivier.

Plusieurs porteurs de projets en lien avec l'élevage pastoral sont intéressés par une installation dans le PAEN.

Concernant le déblocage du foncier, la SAFER dispose d'un stock de 20 ha en 2019 sur les 300 après 8 ans de travail, dont une partie a été rétrocédé fin 2019 et 2020 à un viticulteur et à la Commune (projet de chèvrerie). Les perspectives restent bonnes car des successions arrivent et des propriétaires font des propositions.

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

La présentation, dès le départ, d'un message clair aux propriétaires afin de réduire au maximum les espoirs de constructibilité.

La démarche partenariale entre la commune, le département, la chambre d'agriculture et la SAFER permettant de parler d'une seule voix.

Le portage politique par le Maire de Velaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.departement13.fr/uploads/delibs/R0TM3.pdf

https://www.departement13.fr/uploads/delibs/P0TM3.pdf

FICHE INITIATIVE 1 : POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA LES PLANS ET PROGRAMMES STRATÉGIQUES

PAT de la Communauté de communes du Fium'orbu Castellu : reconquérir les friches pour des activités agricoles





La Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu a été lauréate de l'appel à projet du PNA pour son PAT « Mieux vivre et mieux manger dans le Fium'Orbu Castellu », en 2019. Parmi ses programmes d'actions, la reconquête de des espaces abandonnés ou en friche par le redéploiement de l'activité humaine, dont l'agriculture, y est centrale.

PRIEUR LAURE

comfium.developpement@oran@errage: 2019

Fiche rédigée par Capucine Seguin

• PROGRAMME

Lieu de réalisation: Communauté de communes

du Fium'orbu Castellu

Budget: 71500

Origine et spécificités du financement: Budget total de 71 500€ dont une subvention de 50 000€ partagée entre l'ADEME et le ministère de l'agriculture pour mettre en œuvre le PAT jusqu'en août 2021 et une dotation d'équipement des

territoires ruraux de 7150€

② ORGANISME(S)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIUM'ORBU CASTELLU

ghisonaccia - 20240

Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu-675 Route de Ghisoni-20240 Ghisonaccia

COMITÉ DE LECTURE

Parcu di Corsica

naturel

régional

de Corse

🛱 Date de lecture de la fiche 04/09/2020 Domaine Environnement Agriculture Alimentation Envergure du programme Locale Outil d'intervention Outil de planification Révision de documents d'aménagement du territoire / urbanisme Outil de planification Programme d'actions Type d'objectif Sociaux Création et renforcement du lien social Sociaux Amélioration de l'accès à l'alimentation Environnementaux Préservation de la qualité / fertilité des

Culturels Entretien du patrimoine naturel

Développement local Synergie entre les acteurs du territoire

France Corse Haute Corse

Type de structure

Collectivité territoriale, État Collectivité territoriale, Etat

Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG

Établissement public Etablissement public

Bénéficiaires

Universel

Type d'action

Production agricole Agriculture périurbaine

Production agricole Production (Autre)

Champ d'action

Agir sur le foncier agricole

ORIGINE ET CONTEXTE

En 2019, la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu a été lauréate de l'appel à projet national du PNA avec son PAT « Mieux vivre et mieux manger dans le Fium'Orbu Castellu ».

Historiaue

2017 : un DOCOBAS –Document d'objectifs agricoles et sylvicoles a été financé à 100 % par l'ODARC, qui a permis d'élaborer une stratégie – un plan d'action avec deux axes très clairs : l'agriculture peut être un levier pour le développement du Piémont et de la montagne ; d'autre part, il a permis d'avoir une carte par commune diagnostiquant tous les endroits à l'abandon ayant un potentiel agricole, sans regarder la question foncière et définissant des périmètres d'intervention prioritaire. Cette carte fut la base de travail pour le PAT.

Parallèlement, une étude avec l'Office de l'environnement de la Corse a été lancée, suite à l'incendie de Chiatra en 2018, en plein hiver, qui a marqué les élus.

La préoccupation première des élus est alors de prévenir et de protéger les zones habitées des villages. Ainsi, furent formalisées des cartes par commune indiquant toutes les zones à débroussailler en déterminant les zones de danger pour les habitants ; cela a permis ainsi d'élaborer des stratégies d'intervention publique sur ces zone prioritaires . Notons qu'à l'heure de rédaction de cette fiche, il n'y toujours pas de réponses juridique ou technique apportées par l'Etat ou la CDC.

Ces deux actions sont liées puisqu'il s'agit de projeter la reconquête de l'espace par l'activité humaine, par de l'agriculture notamment.

OBJECTIFS

Objectifs du programme : La reconquête de l'espace Favoriser le bien être au village Fixer des populations Prévention incendie des zones habitées

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Ce PAT a pour but de développer l'agriculture sur le territoire de l'intercommunalité. Pour cela, plusieurs axes de travail ont été dressés :

développer l'activité maraîchère de montagne en créant des espaces test aménager des terrasses pour développer des jardins et vergers familiaux développer le sylvo-pastoralisme

favoriser l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective

Les actions suivantes ont débutées en janvier 2020 :

Choix d'un prestataire pour un appui sur la mobilisation foncière et l'accompagnement technique des projets : la chambre d'agriculture avec Anna-Livia Mattei et Estelle Fiette ;

Accompagnement des maires pour la mobilisation du foncier autour des villages pour créer des jardins et vergers familiaux : cet accompagnement a commencé par une enquête parcellaire et la formalisation d'un guide du foncier avec l'appui de la de la SAFER, du GIRTEC, Terres de liens. Il est probable que 75% des propriétaires de ces biens à l'abandon soient décédés -c'est donc un travail complexe pour 12 des 13 communes de territoire qui ont des villages.

Création d'espace test agricole de maraîchage et poly-activités de montagne

Développement des projets et lever de financements :

il y a un axe « agriculture de village & jardins solidaires» finançant 80% des projets au comité de massif (Schéma d'aménagement du comité de massif corse) ,

ODARC a lancé un appel à projet rénovation des vergers anciens,

Umani, un appel à projet sur le soutien au projet favorisant l'alimentation de proximité

Le public des bénéficiaires est très large : une association, une école, une mairie, un particulier ;

Aujourd'hui: attente retour du GIRTEC sur les enquêtes parcellaires lancées

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Définition de la méthode, recenser les outils, aspects juridiques

Pour la gouvernance, un copil-cotech ont été créés : élus, techniciens, financeurs partenaires- 3 réunions par an.

Forte implication des élus des villages

L'impact de la crise sanitaire sur le projet a été indirectement plutôt, ayant donné envie de retourner vivre au village, pour les corses urbains comme ceux de la diaspora, de faire du jardin

ORIGINALITÉ

Ce PAT permet de revitaliser certaines zones en y développant des activités agricoles. Le fait de promouvoir la création de jardins et vergers familiaux permet également de créer de la cohésion sociale et citoyenne.

PARTENARIAT(S)

DRAAF, GIRTEC, FRCA, SAFER, Chambres d'agriculture, INRA- Jean Michel Sorba, Mairies des villages

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

- Manque d'expertise juridique relative à la mobilisation foncière
- trouver des richesses humaines et des bras!
- la lenteur de l'action publique versus dynamique des habitants

Solutions adoptées pour répondre aux difficultés et/ou obstacles :

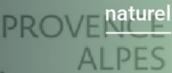
Elaborer un guide foncier Appel à un service juridique pour border les conventions Les richesses humaines à intégrer

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

Le financement L'expertise de la chambre d'agriculture L'accompagnement de l'ODARC Gouvernance multi acteurs Portage fort de la COM COM est nécessaire

FICHE INITIATIVE 2 : POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA LES PLANS ET PROGRAMMES STRATÉGIQUES

Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et





Face à l'augmentation de la pression foncière sur les terres arables et notamment en milieu littoral, le dispositif permet de rassembler les collectivités, les filières agricoles et la société civile autour de projet visant à améliorer l'accès au foncier.

AUTEUR(S)

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

info@regions-france.org

Fiche rédigée par Mathilde Berthelot

· PROGRAMME

Démarrage: 2016 Lieu de réalisation: Région Sud

Budget: 5154000 Origine et spécificités du

financement: 739 224€ (fonds régionaux), accompagnés de fonds FEADER et contrepartie nationale (FEADER 2014-2020:4 405 507€, actuellement 67% engagés).

Environnementaux Maintien et amélioration de la

biodiversité

② ORGANISME(S)

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Marseille - 13002 Hôtel de région 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20

COMITÉ DE LECTURE

technique, juridique...

Production agricole Agriculture périurbaine

Date de lecture de la fiche Q Localisation 03/03/2020 France Provence-Alpes-Côte d'Azur Bouches du rhône Appréciation(s) du comité Domaine Source d'inspiration! Environnement Agriculture Aménagement, développement local Type de structure Envergure du programme Collectivité territoriale, État Collectivité territoriale, Etat Locale Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG Établissement public Etablissement public Bénéficiaires Outil d'intervention Universel Agriculteurs Outil de planification Programme d'actions Type d'objectif Type d'action Services d'accompagnement Formation, gestion, aide Sociaux Recherche d'une plus grande équité dans les Environnementaux Préservation de la qualité / fertilité des sols

Culturels Entretien du patrimoine naturel

Pédagogiques Transmission de pratiques responsables aux professionnels

Développement local Création indirecte d'emplois

Développement local Synergie entre les acteurs du territoire

Champ d'action

Agir sur le foncier agricole

ORIGINE ET CONTEXTE

L'agriculture régionale est soumise à une importante pression foncière qui a conduit à une baisse importante de la Surface Agricole Utile, une hausse des prix moyens des terres agricoles ainsi qu'au développement de friches. L'accès au foncier est le principal frein à l'installation et au renouvellement des générations, ainsi qu'à la mise en place de politiques publiques locales en faveur de la transition agricole et alimentaire. Dans les zones littorales, la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels est un enjeu pour les politiques de gestion des risques (incendie et inondation notamment). Cet AAP permet de rassembler les collectivités, les filières agricoles, et la société civile autour de projets collectifs, touchant au foncier agricole et naturel, sa revalorisation, sa mobilisation et sa protection.

OBJECTIFS

Développement de stratégies locales à l'échelle d'un territoire pertinent qui concourent à :

Préserver le foncier agricole et naturel au moyen de démarches réglementaires de protection (Zones agricoles protégées, PAEN)

Valoriser la gestion des espaces agricoles et naturels : lutte contre les friches et reconquête d'espaces agricoles abandonnés à intérêt environnemental et/ou paysager

Lutter contre les risques d'incendie, d'inondation, par un entretien durable et raisonné des milieux naturels non productifs

Améliorer l'organisation et la structuration foncière de ces espaces Inclure la société civile dans la gouvernance du foncier agricole local

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Sur la mise en place de démarches réglementaires de protection des espaces agricoles et naturels:

Financement des études et animations en faveur de la création de Zone Agricole Protégée (ZAP), de périmètres de protection et valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Ces deux outils sont les principaux de la mesure.

Sur la valorisation de la gestion des espaces agricoles et naturels :

Financement d'études, diagnostics et de recensement des friches, des études préalables à l'aménagement foncier agricole et forestier, diagnostics pastoraux....

Financement d'animations foncières pour leur réorganisation, la reconquête de friches, la réouverture de milieux ou encore la mise en œuvre des procédures de biens vacants et sans maîtres.

Financement des coûts directs liés à la mise en œuvre du projet comprenant des travaux de remise en état de friches.

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Actuellement, seize opérations ont été retenues avec des profils très hétérogènes : de 3 à 22 partenaires, de 71.700 € à 1,4 millions d'euros. Le portage du dossier (chefs de file) a été assuré par 11 EPCI, 3 Départements et 2 Offres Publiques. Quinze démarches ZAP/PAEN sont prévues pour des travaux prévisionnels de 150 ha de terres remises en culture et 85 ha de réouverture de parcours. Les thématiques des projets et les territoires concernés par le soutien du programme sont illustrés ci-dessous.

Les projets de ZAP retenus intègrent pour la plupart un volet sur la préservation de l'environnement. Certaines des attributions financières (sur l'hydraulique agricole par exemple) sont désormais conditionnées à la mise en œuvre de ZAP. Après 5 ans, il a été observé que ces créations de ZAP sont parvenues à enrayer la rétention foncière en faveur des exploitants, en maintenant la destination agricole des PLU. La reprise des parcelles pour une valorisation agricole est assurée par l'aspect réglementaire et donc difficilement modifiable des ZAP. De plus, la spéculation foncière a également été diminuée par cette stratégie régionale dynamique. Une caractéristique importante de la gouvernance de ces projets est la nécessaire participation de la société civile, produisant des dispositifs innovants. Ainsi, le Mouvement « Terre de Liens » a su prendre une place importante au sein de ce dispositif, lui insufflant dynamisme dans les décisions et de nouvelles ressources financières reposant sur les dons et des fonds d'épargne importants. L'enjeu du foncier agricole n'est plus seulement une question propre au monde professionnel agricole et à la SAFER notamment, il a gagné une place importante dans la conscience des citoyens en région PACA. Les citoyens sont donc également mis à contribution dans le cadre du déploiement de l'outil « open friches map », application participative de repérage des friches qui est en train de se développer en Région

ORIGINALITÉ

Un appel à projet permettant une réponse de la part d'une diversité d'acteurs, avec une forte possibilité de participation de la société civile.

PARTENARIAT(S)

Collectivités territoriales : Communautés de communes, Communauté d'agglomération, Métropoles, Parcs naturels régionaux, Etablissement public d'aménagement, Départements, Communes

Représentants de la profession agricole : Chambres d'agriculture, SAFER, Coopératives agricoles, Fédération départementale de coopératives, agriculteurs

Représentants de la société civile/citoyens : Association Terre de Liens, CREN, Associations foncières pastorales, associations de préservation du foncier agricole

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/strategies-locales-de-developpement-pour-la-preservation-et-la-mise-en-valeur-du-foncier-agricole-et-naturel

FICHE INITIATIVE 1 : POLITIQUE PUBLIQUE FONCIÈRE VIA L'ACQUISITION PUBLIQUE

La Ville de Vannes se lance dans le maraîchage bio



La Ville de Vannes créée en 2019 sa propre régie de production maraîchère biologique pour fournir les crèches municipales. Les fruits et légumes sont cultivés sur le site du Pérenno, à l'Est de la commune. Vannes est la première ville de Bretagne à se doter d'une régie municipale de production maraîchère bio.

TRENIT BÉRENGÈRE

berengere.trenit@mairievannes.fr

Fiche rédigée par Morgane Thominiaux

Démarrage: 2019

Lieu de réalisation: Vannes Origine et spécificités du financement : budget de la

collectivité

@ ORGANISME(S)

VILLE DE VANNES

Vannes - 56019

Hôtel de ville Place Maurice

Marchais BP 1 Salariés

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

COMITÉ DE LECTURE Tate de lecture de la fiche Q Localisation 08/10/2019 Morbihan France Bretagne Appréciation(s) du comité Domaine Environnement Agriculture Expérience récente, en attente de résultats Alimentation Type de structure Envergure du programme Entreprises Entreprise Locale Collectivité territoriale, État Collectivité territoriale, Etat Association, collectif, ONG Association, collectif, ONG Établissement public Etablissement public Bénéficiaires Type d'action Enfants de moins de 5 ans Production agricole Agriculture urbaine Type d'objectif Sociaux Amélioration de la santé par une alimentation Développement local Maintien et/ou création direct(e) d'emplois Développement local Structuration/maintien de filières locales

ORIGINE ET CONTEXTE

L'initiative lancée par M. le Maire consistait à faciliter l'installation d'un maraîcher bio à Vannes, afin de fournir la Cuisine Centrale: une régie municipale qui confectionne 1500 repas/jour pour les écoles de la commune. La Ville était déjà engagée dans le soutien au "bien manger" avec près de 60% des repas des écoles publiques en bio, labellisés et locaux, ainsi que recrutement d'une diététicienne municipale dans les années 90.

En 2018, le projet vise une nouvelle cible, les crèches de Vannes, qui sont confrontées à des problèmes de traçabilité, d'analyses, de livraisons, de garanties des volumes produits, spécifiques aux moins de trois ans, limitant l'approvisionnement auprès de maraîchers locaux

Or, la surface à cultiver nécessaires pour couvrir les besoins des crèches est d'environ 1 ha, soit trop peu pour un professionnel à son compte. La Ville décide alors de cultiver elle-même ses fruits et légumes, sur du foncier communal, en créant sa propre régie maraîchère biologique.

OBJECTIFS

Permettre aux multi-accueils de disposer d'un grand panel de fruits et légumes bio locaux ;

Contribuer au bien-être et à la santé des plus jeunes en améliorant la qualité des repas grâce à des produits frais et sains ;

Participer à l'apprentissage du goût et à l'éveil sensoriel;

Produire autrement en préservant l'environnement;

Produire localement;

Limiter les intermédiaires et favoriser les circuits courts

ACTIONS MISES EN OEUVRE

- étude de faisabilité menée par le Groupement des agriculteurs bio du Morbihan, conclue favorablement en février
- conversion des terres du site horticole du Pérenno en production maraîchère bio : 1 ha dédié aux plus jeunes
- avril 2019 : travail du sol et fumure visant à améliorer sa structure.

respect strict du cahier des charges de l'agriculture biologique favorable à la qualité des eaux et à la vie du sol)

- printemps 2019 : un emploi de maraîcher municipal est ouvert au sein de la collectivité
- fin juin Début juillet 2019 : premières récoltes et livraisons

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- La ville de Vanne est actuellement l'une des rares collectivités françaises à s'engager dans cette voie, à l'image de Toulouse qui possède une régie municipale d'exploitation du domaine agricole ou encore les communes de Mouans-Sartoux (Alpes Maritimes) et de Gonfreville L'Orcher (Seine Maritime) de moins de 10 000 habitants.
- Un lieu de production à moins de 6 km des crèches

Les résultats escomptés sont :

- Couvrir les besoins en légumes de trois multi-accueils (il existe 5 crèches à Vannes, mais seulement 3 disposent d'une cuisine).
- 340 repas/jour seront servis dans ces trois équipements, soit 170 déjeuners et 170 goûters, avec des fruits et légumes qui entreront dans la composition des menus.
- La première année : produire des tomates, courgettes, haricots verts, petits pois, salades, melons, pastèques, fraises, rhubarbe et courges etc...
- En 2020 : développer les fruits rouges et compléter les légumes : radis, tomates cerise, blettes...
- Atteinte d'un rythme de production optimal en 2021, en agriculture biologique
- S'il y a surproduction, elle alimentera l'épicerie solidaire de Vannes afin de limiter le gaspillage.

ORIGINALITÉ

ère régie maraîchère à destination des crèches en France

Le format de régie municipale : le maraîcher est un employé municipal

Il n'y a aucun intermédiaire : le maraîcher est en relation directe avec les cuisinières des crèches, ce qui facilite les relations, enrichi les échanges.

PARTENARIAT(S)

Groupement des Agriculteurs Biologiques 56 Ecocert

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

Peu ou pas de retours d'expériences similaires L'activité de maraîchage n'est pas linéaire et dépend beaucoup des aléas climatiques notamment Projet de longue haleine

Solutions adoptées pour répondre aux difficultés et/ou obstacles :

Projet amené à évoluer progressivement, à s'ajuster en fonction de la production

Améliorations futures possibles :

Examen de la faisabilité d'accueillir du personnel en insertion dans les prochains mois. L'extension éventuelle à la restauration scolaire devra être étudié dans le temps car les besoins de la cuisine centrale sont très importants (1 service = 1500 repas/jour = 150 kg de carottes sur 1 entrée par exemple)

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

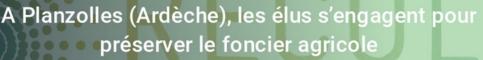
Une faisabilité technique confirmée (par le GAB) Un maraîcher qualifié avec déjà une expérience en agriculture biologique Une motivation des cuisinières qui doivent adapter les menus aux légumes du champ

Idées de sujet(s) de recherche fondamentale ou appliquée :

L'alimentation des jeunes enfants semble jouer un rôle important dans leur développement. Il serait intéressant de mener une évaluation sur les impacts d'un tel projet, sur le plan nutritionnel, sanitaire, et en termes de qualités gustatives : est-ce réellement un plus?

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.facebook.com/MairieDeVannes/



Recueil d'initiatives foncières



Sur la commune de Planzolles, l'équipe municipale s'est lancée depuis 2008 dans la reconquête des zones agricoles à l'abandon et mène un important travail de sensibilisation des propriétaires fonciers. Une première association de propriétaires a vu le jour en 2012 permettant la mise à disposition de 3,5 hectares pour accueillir un jeune éleveur de volailles en agriculture biologique.

★ AUTEUR(S)

DEFFREIX CHRISTOPHE mairieplanzolles@orange.fr

Fiche rédigée par **Hannah Dutournier**

∵Ö PROGRAMME

Lieu de réalisation: Commune de Planzolles

② ORGANISME(S)

Association Syndicale
Libre de Propriétaires
de Planzolles

Saint-Pierre-Saint-Jean -07230

Mairie de Planzolles

COMITÉ DE LECTURE Tate de lecture de la fiche Localisation 11/03/2022 France Auvergne-Rhône-Alpes Ardèche Type de structure Agriculture Collectivité territoriale, État Collectivité territoriale, Etat Bénéficiaires Envergure du programme Locale Agriculteurs Population rurale Outil d'intervention Type d'action Outil de planification Programme d'actions Services d'accompagnement Mise en relation des acteurs Production agricole Production (Autre) Type d'objectif Champ d'action Développement local Synergie entre les acteurs du territoire Agir sur le foncier agricole Développement local Maintien et/ou création direct(e) d'emplois Environnementaux Préservation de la qualité / fertilité des

ORIGINE ET CONTEXTE

La commune de Planzolles, en sud-Ardèche, est marquée par la faible proportion des espaces agricoles. Un seul agriculteur exploite à titre principal, et la surface cultivée a diminué de moitié. La déprise se traduit au niveau du paysage agricole, progressivement conquis par des pins maritimes. Cette évolution renforce les risques d'incendies, dégrade le potentiel agronomique, et impacte l'économie et le lien social. L'arrivée d'une nouvelle population à la recherche de résidences principales ou secondaires tend aussi à priver les candidats à l'installation des sièges d'exploitations existants. Pour remédier à cette situation, les élus, constatant que d'importantes surfaces, découpées en petites parcelles, sont sous-valorisées, souhaitent regrouper ce foncier en lots cohérents.

L'initiative émane en 2008 d'un élu, lui-même agriculteur, qui convainc le maire de s'engager en faveur de l'installation agricole. Ils décident de démarcher les propriétaires fonciers pour les encourager à mettre à disposition leurs parcelles vacantes.

OBJECTIFS

Redynamiser une zone rurale en déprise pour limiter les risques liés à l'enfrichement.

ACTIONS MISES EN OEUVRE

La commune identifie dans un premier temps 3 périmètres prioritaires. Les terres les plus difficiles à réhabiliter sont écartées et 40 hectares sont ciblés sur le premier périmètre. Les élus recherchent ensuite sur le cadastre, pour chaque parcelle, l'identité du propriétaire et ses coordonnées. Un questionnaire est envoyé à chaque propriétaire avec un courrier officiel de la mairie. Chacun est sondé sur son intérêt pour la mise en valeur des terres par un agriculteur et sur les conditions de mise à disposition envisageables. Sur les 45 courriers, 19 réponses sont rapidement retournées. Des visites, par les élus, aux propriétaires de la commune, améliorent sensiblement le taux de réponse.

Les informations recueillies sont ensuite cartographiées avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture (CA) pour visualiser les possibilités de valorisation. L'enquête révèle 38 hectares mobilisables. Une première réunion d'information et de concertation, rassemble les propriétaires fonciers concernés, les agriculteurs, des techniciens de la CA et de l'ADASEA. Elle débouche sur la création d'une commission ad'hoc pour poursuivre l'action engagée par la commune.

Dans le même temps, un candidat à l'installation est identifié : un jeune éleveur de volailles en agriculture biologique basé sur la commune d'Aubenas doit quitter son exploitation et recherche justement un nouveau site.

Étapes clés :

- · 2009: envoi du 1er questionnaire
- 2010- 2011 : réunions d'échange et d'information aux propriétaires fonciers
- · 2011 : mise en place de la commission de travail
- · 2012 : création de l'ASL
- · 2013: travaux et installation du porteur de projet

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- 3,5 ha mobilisés qui bénéficient à un jeune porteur de projet en agriculture biologique.
- 38 ha supplémentaires potentiellement mobilisables, cartographiés, bénéficiant de l'avis favorable des propriétaires fonciers pour permettre une future installation agricole
- Création d'une ASL (Association Syndicale Libre) qui rassemble tous les propriétaires. Elle permet de fédérer les différents acteurs, qui se sont appropriés le projet et ses enjeux, et d'en assurer la pérennité. Le projet est alors porté collectivement et n'est plus mis en péril par un éventuel changement d'équipe municipale.

PARTENARIAT(S)

La Chambre d'Agriculture départementale d'Ardèche

L'ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés et/ou obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre :

Il faut du temps pour faire aboutir une démarche concertée sur le foncier.

La gestion de l'ASL sur le long terme repose sur le dynamisme de quelques personnes.

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

La présence d'élus porteurs de la dynamique est déterminante. La démarche demande un investissement important. Leur légitimité permet d'aborder en confiance les propriétaires et s'assurer de leur adhésion.

L'argumentaire des élus est clair et non culpabilisant. Leur réflexion « n'a pas pour but de retirer les terres aux propriétaires » mais « d'unir leurs efforts pour mettre en valeur leur territoire ».

L'accompagnement technique et méthodologique par la Chambre d'Agriculture est indispensable à la définition et à la réalisation du projet et permet de garder l'équipe municipale mobilisée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Associations foncières agricoles / Code rural / article L.136 et suivants / www.legifrance.gouv.fr
- Associations de propriétaires dédiées aux espaces agro-pastoraux : les associations foncières pastorales / www.echoalp.com
- Associations syndicales de propriétaires / Circulaire / www.ain.gouv.fr
- · Associations syndicales de propriétaires / www.service-public.fr

Le GFA de Kermelen : un modèle de finance solidaire et original pour favoriser l'installation d'une ferme





En 2011, le Groupement Foncier Agricole (GFA) de Kermelen a permis, grâce à l'acquisition de 19 ha de terres agricoles et d'un hangar, l'installation de la ferme «Demoiselles de Kermelen» à Brec'h (56). Depuis, les chèvres de Sophie Le Lin fournissent le lait qu'elle transforme en délicieux fromages bio. Les sociétaires, des citoyens, achètent les terres, l'éleveuse les loue.

AUTEUR(S)

LE LIN SOPHIE gfakermelen@free.fr

Fiche rédigée par Morgane Thominiaux

-ÿ- PROGRAMME

Démarrage: lancement du GFA en novembre 2011, location depuis janvier 2012

Lieu de réalisation: Brec'h

Budget: 124200

Origine et spécificités du financement : Financement

partagé entre 109 sociétaires

d'emplois

② ORGANISME(S)

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE KERMELEN

Brech - 56400 Kermelen

24200 / 109 Adherents

Développement local Maintien et/ou création direct(e)

Développement local Synergie entre les acteurs du territoire

COMITÉ DE LECTURE Tate de lecture de la fiche Q Localisation 11/10/2019 Morbihan France Bretagne Appréciation(s) du comité Domaine Innovant! Environnement Economie, finance solidaire Agriculture Aménagement, développement local Envergure du programme Type de structure Entreprises Entreprise Locale Bénéficiaires Type d'acteur Agriculteurs Services d'accompagnement Type d'action Type d'objectif Sociaux Recherche d'une plus grande équité dans les Services d'accompagnement Couveuses agricoles

ORIGINE ET CONTEXTE

Le Groupement Foncier Agricole (GFA) s'est construit à partir d'un constat simple : d'un côté beaucoup de terres à valeur agricole ne sont pas cultivées, et de l'autre, des personnes sont en demande de terres pour s'installer.

Un recensement des terres agricoles en friche à Pluneret montre que 343 hectares de terres ne sont pas cultivés dont 284 hectares à valeur agricole. La principale raison : les propriétaires veulent garder leurs terres dans l'espoir que leur terrain devienne constructible.

Pour Sophie Le Lin, l'histoire commence en 2011. Cela faisait presque 10 ans que l'éleveuse cherchait à s'installer dans le pays d'Auray. Or, une ferme l'intéressait particulièrement mais elle n'avait pas le budget pour l'acheter, ni de soutien des banques. Lorsqu'un acheteur a fait une proposition d'achat au propriétaire, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a préempté en faveur du projet agricole de Sophie. Tout s'est alors accéléré pour Sophie, qui grâce à la création d'un GFA en 2011 et au rassemblement de 87 sociétaires a pu permettre à Sophie de développer son activité sur la ferme.

Mais qu'est-ce qu'un GFA? C'est une société civile agricole immatriculée au registre du commerce (Kbis), inscrite au tribunal de commerce. Le GFA fonctionne comme une entreprise a priori classique: le montant d'achat ainsi que les frais de constitution de la structure représentent le capital social du GFA. Ce capital social est divisé en parts, et dont les parts sont attribuées en fonction du montant investi aux sociétaires. Néanmoins le mode de gestion et de prise de décision y est spécifique, ainsi que l'engagement des sociétaires envers le projet.

OBJECTIFS

Permettre à des agriculteurs de s'installer.

Accompagner une agriculture qui préserve l'environnement.

Préserver les terres de la spéculation et maintenir leur capacité agricole.

Éviter l'émiettement des exploitations

Assurer la gestion du bien immobilier à usage agricole.

Créer un modèle à suivre en matière de financement solidaire, propice à l'installation de nombreux agriculteurs, notamment dans le pays d'Auray

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Après préemption des terres par la SAFER, présentation du projet de Sophie en réunions publiques, et portage de l'idée d'un GFA

Sur la base des réseaux des associations locales, il s'est agit de réunir un nombre nécessaire de sociétaires Création d'un GFA en 2011, avec 87 sociétaires et 124 200€ de capital social

Le GFA a acheté les 19 ha de terres agricoles à la SAFER, en est devenu propriétaire, et a investi dans un hangar sur la ferme de Kermelen

Location des terres à Sophie, contre fermage annuel.

Instauration d'un fonctionnement spécifique : Les frais d'achat et de gestion représentent le capital du GFA divisé en parts égales. Chaque associé détient un nombre de part proportionné au montant qu'il a investi. Chaque part a une valeur de 100 euros. Elle est rémunérée chaque année à un taux défini en assemblée générale, en l'occurrence 1%. Le capital du GFA de Kermelen est de 124 200 €. Il y avait donc 1 242 parts à 100 €.

Revalorisation des parts tous les 3 ans, calquée sur l'inflation. Il n'est possible de vendre ou d'acheter des parts que tous les 3 ans, lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Organisation tous les 3 ans d'une assemblée générale ordinaire : soumission à approbation des rapports financier et d'activité, élection de nouveaux cogérants (6), et réflexion collective sur des questions essentielles qui concernent la ferme(exemple: projet de passage de ligne haute tension sur le terrain)

Ouverture ponctuelle des portes de la ferme aux membres du GFA : participation à la vie de la ferme et chantiers participatifs

RÉSULTATS ET IMPACTS, QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Grâce au GFA, la ferme des "Demoiselles de Kermelen" est installée depuis 10 ans

Le GFA a été un véritable accélérateur de projet, permettant à Sophie Le Lin de produire et transformer son fromage bio et de vivre de sa ferme : le troupeau est passé de 30 à 60 chèvres

Les terres agricoles de la ferme ont été préservées : l'acheteur initial souhaitait y installer un projet de piste automobile.

Le nombre de sociétaires ne cesse d'augmenter : en 2015, le nombre de sociétaires est passé à 95 à 109 en 2018

Initialement les sociétaires venaient de toute la France, de Paris à Saint-Etienne. Petit à petit, le GFA relocalise

ses associés.

Certains investisseurs de départ vendent des parts pour réinvestir dans d'autres GFA, perpétuant cette formule de financement solidaire.

Le GFA de Brec'h essaime et fait naître d'autres GFA : le GFA « Les Enfants de la Terre » à Lanvaudan en 2014 pour du Fromage de chèvre en bio, le GFA « de la Tremblais » à Saint Jacut les Pins en 2018 pour un projet d'hydrolats et huiles essentielles bio, 76 500€ et en juin 2019, le GFA « La mie de deux mains » à Pluméliau-Bieuzy pour un projet porté par un paysan boulanger. Le capital social de ces projets peut dépasser 90 000€. Selon une sociétaire investie dans différents GFA, celui de Kermelen est le mieux organisé et le plus abouti. Constitution d'un modèle économique spécifique : ni don, ni spéculation mais un modèle de finance solidaire

ORIGINAL ITÉ

Projet d'investissement participatif sans risque et plus rémunérateur qu'un livret A.

Un modèle de finance solidaire, qui se relocalise au fil du temps : de plus en plus de sociétaires sont issus du territoire

Il s'agit du seul GFA du pays d'Auray.

PARTENARIAT(S)

L'essaimage des GFA peut s' apparenter à des partenariats: les sociétaires investissent dans un GFA puis dans un autre, etc.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Améliorations futures possibles:

Les membres des associations n'excluent pas de voir plus loin en imaginant une nouvelle aventure sur le pays d'Auray.

Maintenir le fonctionnement et le lien entre les associés avec la ferme. Faire vivre le GFA au-delà d'un simple investissement financier

Présentation des facteurs de réussite et conseils pour une généralisation ou un essaimage :

Un porteur de projet qui tient la route Une cogérance compétente et joyeuse Convivialité – amitié – lien social

Idées de sujet(s) de recherche fondamentale ou appliquée :

Inventaire précis voire exhaustif des terres non cultivées de façon à pouvoir identifier les possibilités d'installation.





4 rue de la Sorbonne 75005 Paris



alimentation@resolis.org observatoire@resolis.org



www.resolis.org



Association RESOLIS



@resolis1



Association RESOLIS

Avec le soutien de :







